

Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir

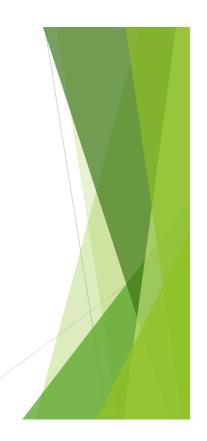
Le jeudi 18 décembre 2014 Salle du Conseil - La Flèche







- 1) Présentation de la procédure SAGE et cadrage général
- 2) Installation de la Commission Locale de l'Eau
- Election du Président et des vice-présidents
 - Composition du Bureau
 - Désignations à la commission Inter-SAGE
- 3) Rappels sur la portée du SAGE et de ses documents annexes
- 4) Présentation synthétique du projet de SAGE Loir
- 5) Retour sur la phase de consultation et d'enquête publique
- 6) Adoption du rapport d'activité 2013

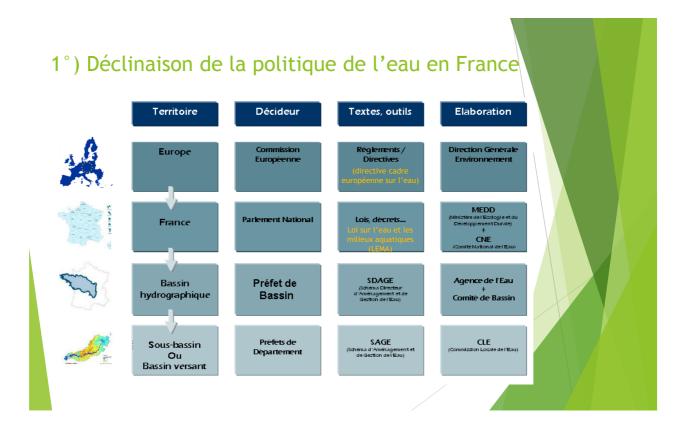


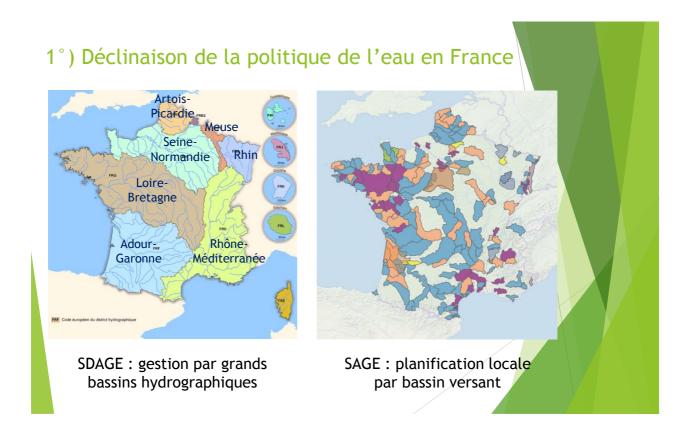


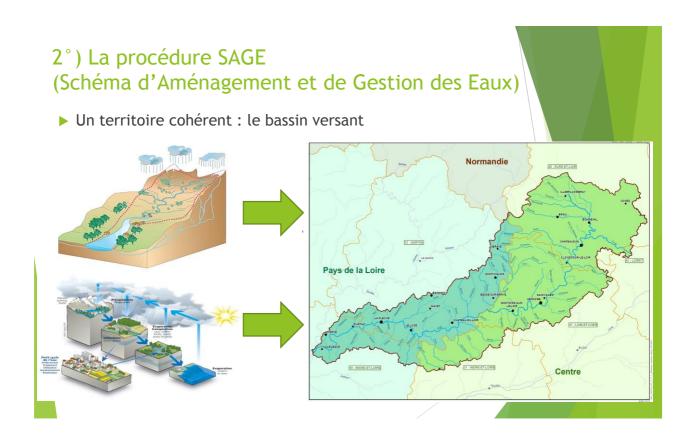
Commission Locale de l'Eau du 18 décembre 2014

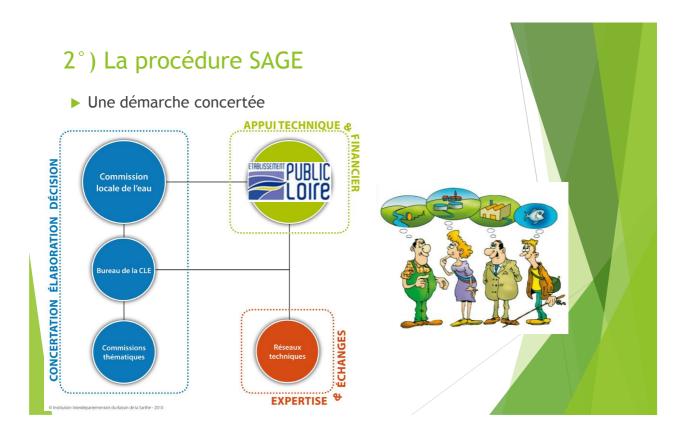


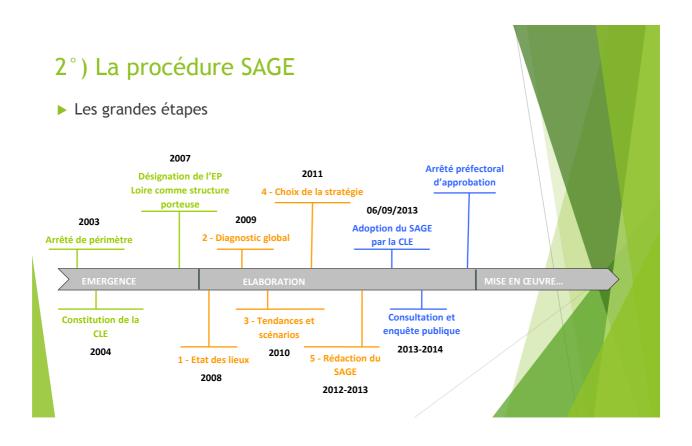
















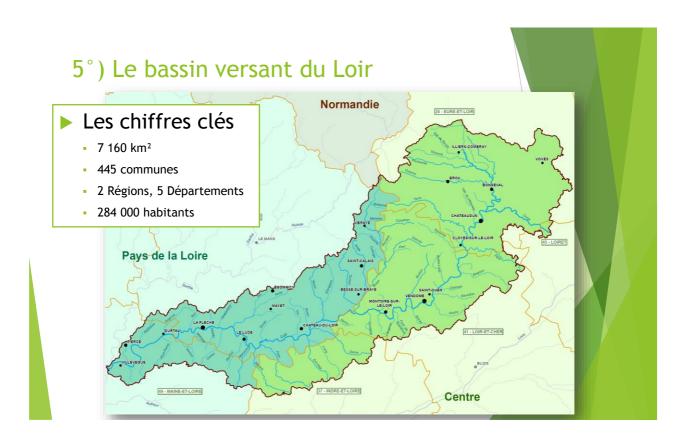




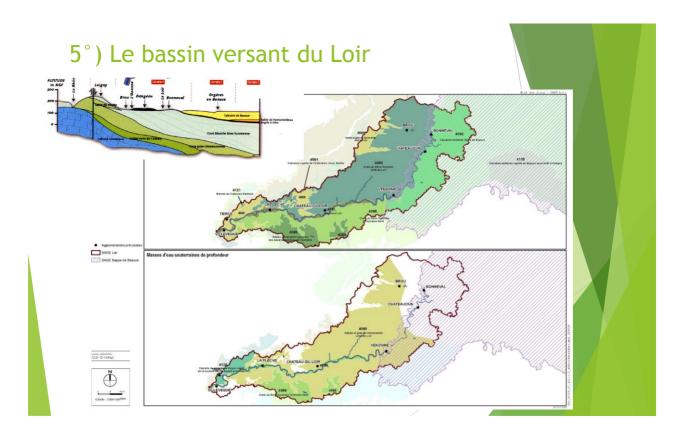


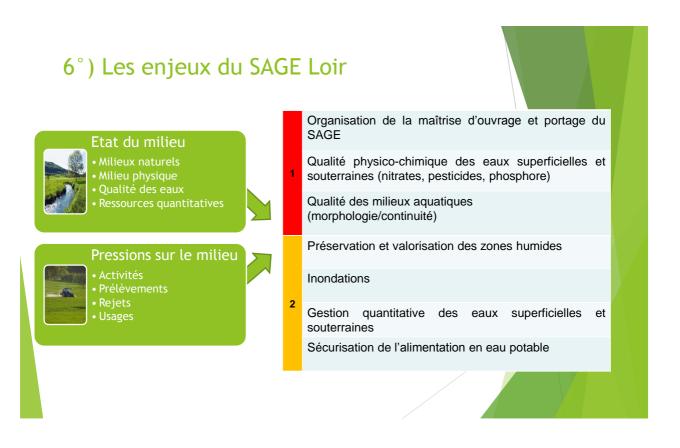
- Définition d'objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative des ressources en eau et milieux associés (PAGD)
- Définition et hiérarchisation des actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs précités (PAGD)
- Elaboration de règles encadrant les activités et les usages de l'eau (règlement)
- Définition d'indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des actions, les pressions et l'état du milieu (Tableau de bord)

4°) La portée juridique du SAGE Loir **SDAGE** Norme supérieure **SAGE PAGD** Règlement Le rapport de conformité implique l'absence de différence entre la norme inférieure et la norme Schémas Départementau x de Carrières (SDC) **ICPE** supérieure. Cohérence Territoriale Le rapport de compatibilité implique qu'il n'y ait pas de contrariété majeure entre la norme de rang inférieur et celle de rang supérieur. Norme inférieure

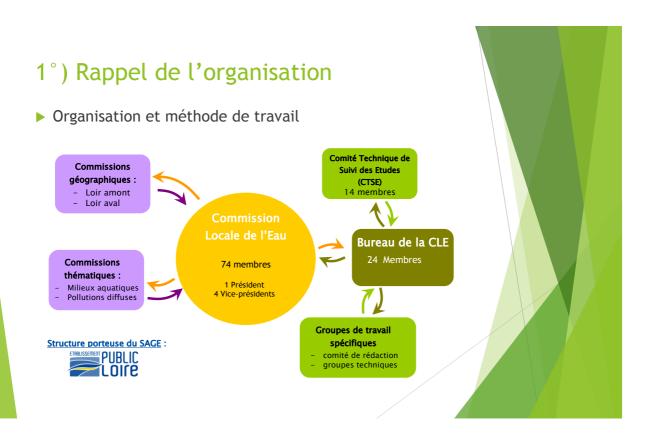












2°) Election du Président de la CLE

Rappel des règles de fonctionnement

- ▶ Election du Président et des vice-présidents par les membres du collège des collectivités territoriales, de leur groupement et des établissements publics locaux (collège des élus)
- Scrutin majoritaire à 2 tours (élection à main levée ou à bulletin secret sur demande d'une personne au moins)

Président sortant : M. Guy-Michel CHAUVEAU

Candidat(s) déclaré(s):

- -
- -
- -

3°) Elections des vice-présidents

Rappel des règles de fonctionnement

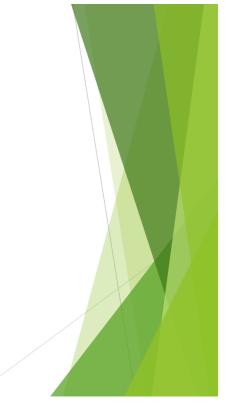
- Mêmes modalités que pour le Président
- Disposer si possible d'un vice-président par département ou secteur

Vice-présidents sortant :

- ► Mme. Catherine CÔME (Maire de Louestault Indre-et-Loire)
- M. Serge FAUVE (Conseil général d'Eure-et-Loir)
- M. André MARCHAND (Conseil général de Maine-et-Loire)
- M. Frédéric TRICOT (Conseiller municipal de Vendôme)

Candidats déclarés:

- -
- _
- -
- -



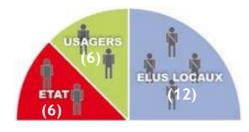
4°) Renouvellement du Bureau de la CLE

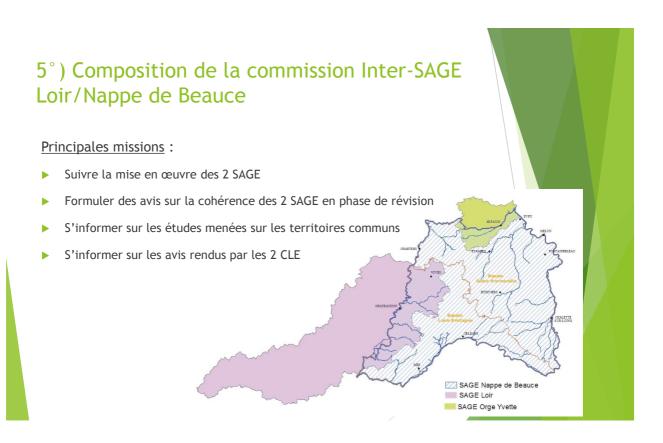
Rôle du Bureau de la CLE: (3 à 4 réunions par an)

- Prépare les dossiers et séances de la CLE
- ▶ Encadre le suivi, l'animation et la coordination de la mise en œuvre du SAGE
- Rend des avis pour le compte de la CLE (dossiers non structurants)

Composition du Bureau : (25 membres)

- ▶ Représentativité des acteurs semblable à celle de la CLE
- Représentativité territoriale amont/aval





5°) Composition de la commission Inter-SAGE Loir/Nappe de Beauce

20 membres au total pour les 2 CLE, dont :

- ▶ 10 représentants des élus : 5 pour le SAGE Loir
- ▶ 5 représentants des usagers : 2 ou 3 pour le SAGE Loir
- ▶ 5 représentants de l'état : DREAL Centre, Agence de l'eau, DDT 28, DDT 41 et ONEMA

Les membres de la CLE qui siégeront au sein de la commission inter SAGE sont élus par les membres des différents collèges dont ils sont issus

III - Présentation du projet de SAGE Loir (principales orientations)

Commission Locale de l'Eau le 18 décembre 2014





<u>Enjeu n°1</u>: portage du SAGE et organisation de la maîtrise d'ouvrage

Objectifs:

- Assurer la coordination de l'ensemble des actions via la structure porteuse du SAGE
- ► Faire émerger et structurer les maîtrises d'ouvrages multithématiques en fonction des enjeux locaux sur l'ensemble du territoire



Enjeu n°2: qualité physico-chimique des ressources (paramètre nitrates)

Objectifs:

- L'atteinte du bon état des eaux ou la non dégradation
- La satisfaction de l'usage eau potable

A l'échelle du bassin versant :

- ☐ Améliorer et optimiser les pratiques agricoles
- ☐ Encourager les collectivités locales à valoriser les produits à bas niveau d'intrant et/ou « bio »

A l'échelle du Loir amont et Loir médian

□ Accompagner vers l'évolution des pratiques ♣ Objectif de 10 % de SAU en agriculture intégrée ♣ Objectif de 8% de SAU en agriculture biologique

A l'échelle des captages prioritaires ou dégradés

☐ Délimiter les aires d'alimentation de captages prioritaires en vue d'élaborer un plan d'actions porté par la collectivité compétente en eau potable



DISPOSITIONS

Enjeu n°2: qualité physico-chimique des ressources

(paramètre pesticides)

Objectifs: Idem « nitrates »



Bassins prioritaires (agri)

DISPOSITIONS

- ☐ Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau
- ☐ Réduire les usages agricoles sur les bassins prioritaires
 - Union de 50 % des usages De Constant de 50 % des usages de Constant de Constan
- Réduire les usages non agricoles sur l'ensemble du bassin
 - Objectif « Zéro Herbicide » dans les collectivités d'ici 2016 (hors cimetières – échéance reportée à 2018)
- Réduire les transferts de pesticides en zones d'aléa érosion fort (Braye) via réalisation d'inventaires bocagers



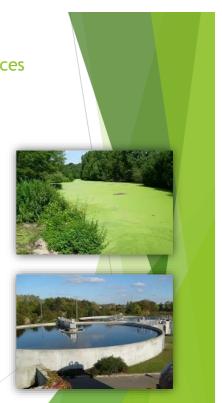
<u>Enjeu n°2</u>: qualité physico-chimique des ressources (paramètre phosphore)

Objectifs:

- L'atteinte du bon état des eaux superficielles en mauvais état
- La contribution à la réduction des phénomènes d'eutrophisation de l'axe Loir

ISPOSITIONS

- ☐ Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau (caractérisation du risque)
- □ Adapter l'ensemble des rejets de phosphore de stations d'épuration au niveau d'acceptabilité des milieux (coordination/évaluation des projets d'assainissement)
- ☐ Réduire les rejets de phosphore des stations d'épuration en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau (réalisation d'études d'incidences)
- ☐ Réduire les autres rejets liés à l'assainissement domestique



Enjeu n°3: qualité des milieux aquatiques (morphologie/continuité)

TIONS

- □ Restauration de la continuité écologique (objectifs à long terme)
- □ Définition d'un cadre et d'une méthode (pour la prise en compte dans les programmes d'actions locaux)
- ☐ Harmoniser les procédures de gestion coordonnée des vannages à l'échelle du bassin du Loir
- □ Réduire l'impact des plans d'eau et limiter leur création
- □ Réhabiliter les anciens sites d'extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur en compatibilité avec objectifs du SAGE

Exemple d'effacement et de réaménagement du lit de la Blaise (28)









Enjeu n°3: qualité des milieux aquatiques Article 1 (règlement): Préserver les réservoirs biologiques en conditionnant les autorisations relatives aux projets de IOTA (utilité publiques, salubrité ou sécurité) ou mise en place de mesures compensatoires

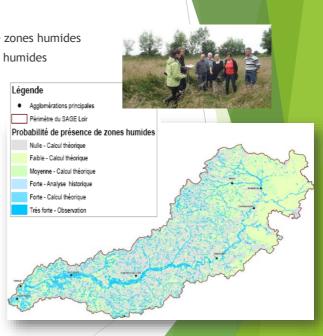
Enjeu n°4: Zones humides

Objectifs:

- L'amélioration de la connaissance du patrimoine zones humides
- La protection, préservation et gestion des zones humides
- Le portage opérationnel des actions associées

DISPOSITIONS

- □ Identifier, caractériser les zones humides « effectives » : réalisation d'inventaires par les groupements de collectivités
- ☐ Intégrer les zones humides « effectives » dans les documents d'urbanisme (zonage N ou trame spécifique)
- ☐ Préserver les zones humides dans le cadre des projets d'aménagement dès la phase avant-projet (éviter / réduire / compenser)



Enjeu n°5: Gestion quantitative (rareté)

Objectifs:

- L'amélioration de la connaissance de l'état quantitatif des ressources
- L'atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau en risque

DISPOSITIONS

- ☐ Réaliser une étude globale de l'état quantitatif des ressources en eau du territoire (par la structure porteuse du SAGE)
- ☐ Réaliser un diagnostic des masses d'eau en risque hydrologie (par les structures porteuses de contrats territoriaux)
- ☐ Mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques sur les masses d'eau en risque
- ☐ Mettre en application et suivre la gestion quantitative de la nappe de Beauce (commission inter-SAGE)
- ☐ Appliquer les dispositions du SDAGE concernant la nappe du Cénomanien réservée à l'alimentation en eau potable



Enjeu n°6: Inondations

Objectifs:

- Améliorer la prévision des crues
- ▶ Prévenir le risque inondation
- ▶ Réduire les conséquences négatives des inondations

DISPOSITIONS

- ☐ Mise en œuvre du programme d'actions issu de l'étude globale inondations sur les volets prévision, prévention et protection
- Veiller à la prise en compte des enjeux transversaux du SAGE



Article 2 (règlement); zones d'expansion des crues

conditionne les autorisations relatives aux projets de IOTA dans le lit majeur des cours d'eau (hors PPRi) et fixe le cadre des mesures compensatoires en cas d'absence d'alternative



Enjeu n°7: Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Objectifs:

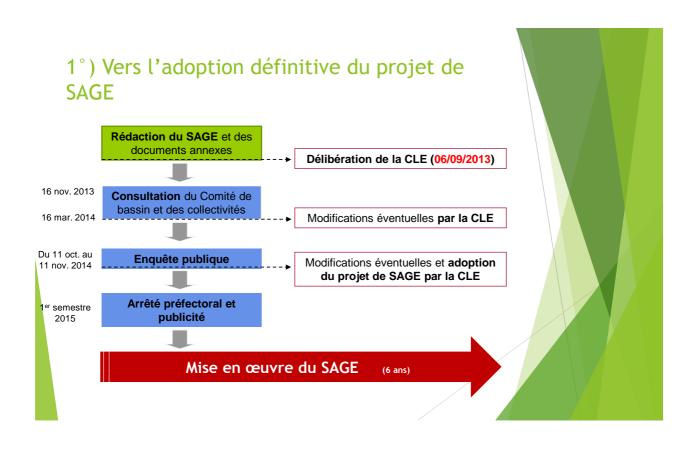
- Assurer une satisfaction de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire
- Assurer la distribution d'une eau conforme aux normes réglementaires
- ▶ Poursuivre et développer une politique d'économies d'eau individuelle et collective

DISPOSITIONS

- □ Conditionner l'octroi des financements dans le domaine de l'eau potable à la mise en cohérence du projet avec les orientations du SDAEP
- □ Centraliser et communiquer les informations sur les projets d'interconnexions et/ou de sécurisation de l'AEP au sein de la CLE
- □ S'orienter vers une gestion patrimoniale des réseaux (à initier en priorité sur les captages prélevant en zone baissière du Cénomanien)
- □ Réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics
- Réaliser des économies d'eau dans l'habitat







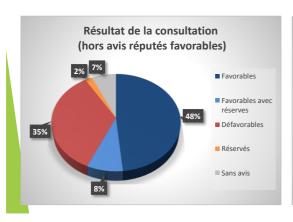
2°) Déroulement de la consultation

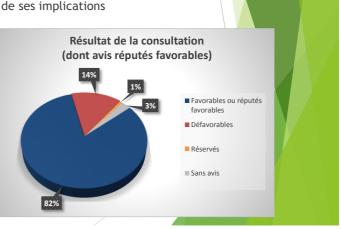
- 25/10/2013 : Envoi du projet de SAGE par courrier recommandé
 - Présentation du projet de SAGE aux personnes publiques
 - ❖ 3 réunions de secteurs (élus locaux);
 - * 12 réunions locales (sur demande des collectivités).
- 2. **08/01/2014**: Relance par E-mail et mise à disposition de supports simplifiés
- 3. 13/03/2014 : Première analyse des avis reçus au Bureau
- 4. 16/03/2014: Réception et enregistrement des avis
- 5. 16/04/2014 : Réception de l'avis de l'autorité environnementale
 - Rédaction du document de synthèse de la consultation
- 6. 03/07/2014 : Envoi d'un accusé de réception à chacune des personnes publiques (étude des avis après enquête publique)

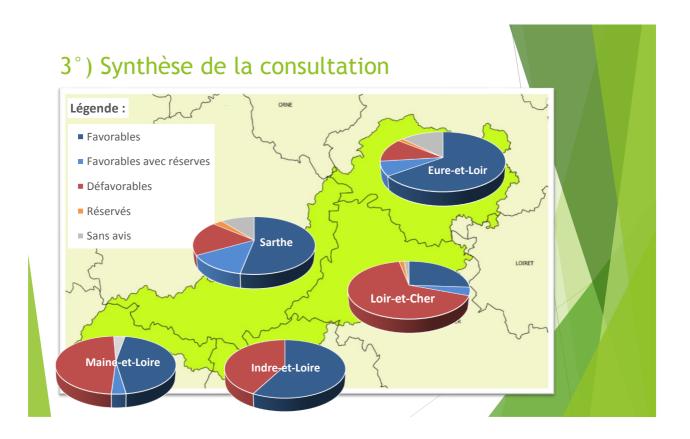


3°) Synthèse de la consultation

- 625 personnes publiques consultées
- 255 délibérations reçues (taux de réponse = 41%)
- Forte variabilité géographique des réponses
- Connaissance assez variable du SAGE et de ses implications











Commission Locale de l'Eau du 18 décembre 2014





Rapport d'activité de la CLE - année 2013

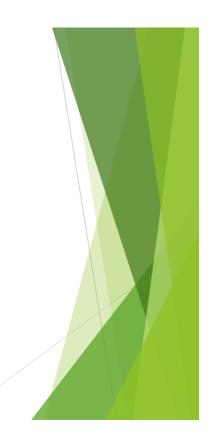


- Conformément à l'article R.212-34 du Code de l'environnement :
 - Rédaction d'un rapport annuel des travaux, orientations, résultats et perspectives de la CLE
 - Rapport adopté par la CLE en séance plénière puis transmis aux Préfets concernés et au Comité de bassin Loire-Bretagne
 - Pièce obligatoire pour l'octroi des aides de l'Agence de l'eau
 - En phase de mise en œuvre, rapport permettant d'assurer un bilan du SAGE et de l'état des masses d'eau (cf. tableau de bord)



Rapport d'activité de la CLE - année 2013

- Modification de l'architecture du rapport d'activité (nouvelle demande du Comité de bassin)
 - 1. Présentation du SAGE et rappel du contexte
 - 2. Présentation des activités de la CLE et de son Bureau
 - 3. Les avis de la CLE
 - 4. Autres actions suivis par la cellule d'animation
 - 5. Actions de communication
 - 6. Démarches opérationnelles
 - 7. Budget et financements
 - 8. Analyse, bilan et perspectives



Prochaines réunions

- Réunion du Bureau de la CLE : à définir (courant janvier)
 - Analyse des avis de la consultation et de l'enquête publique
 - Avis sur le contrat territorial des Basses Vallées Angevines
 - Validation du plan de communication du SAGE
- ▶ Réunion de la CLE : lieu et date à définir (premier semestre 2015)
 - Validation définitive du projet de SAGE
 - Avis sur le projet de SDAGE 2016-2021
 - Avis sur le contrat territorial Loir médian (portage SieraVL)





www.sage-loir.fr

Commission Locale de l'Eau - SAGE du bassin versant du Loir

Hôtel de ville - Espace Pierre Mendès France 72200 LA FLECHE

Cellule d'animation (basée à Angers):

Tél.: 02 41 86 63 16

alexandre.delaunay@eptb-loire.fr



